



Recouvrement tardif 15 ans apres un dossier surendettement

Par **Davidcool69**, le **15/02/2017** à **22:01**

bonjour en 1998 j'ai fait un crédit chez médiatis. Au bout de quelques années j'ai fait un dossier surendettement comprenant plusieurs débiteurs je n'ai pas payé complètement ce plan surendettement . Malgré cela je ne suis plus fiché banque de France depuis les années 2009, de tête . Je n'ai jamais reçu depuis de demande de remboursement des crédits . A ce jour creditc me réclame cette somme et à envoyer un courrier à mon employeur directement mais pas à mon adresse (courrier simple via imx France) je vis à l'étranger à ce jour . Je n'ai plus de souvenir ni de papier concernant ces affaires. Que dois-je faire ?? Merci beaucoup de votre aide

Par **Visiteur**, le **16/02/2017** à **00:17**

Bsr,

Normalement, il y a forclusion sauf si un jugement vous a condamné à payer et dans ce cas le délai (depuis la réforme de 2008) c'est 10 ans.

Par **Davidcool69**, le **16/02/2017** à **00:44**

Un jugement éventuel a pu être émis avant que je fasse mon dossier de surendettement depuis je n'ai jamais eu ni courrier ni saisie ect ect aujourd'hui ce courrier de plus a été envoyé à mon employeur à l'étranger (courrier simple) comment savoir si j'ai eu un

jugement exécutoire sur ce dossier auquel j'en ai plus aucune trace étant à l'étranger. Merci beaucoup de vos réponses.

Par **amajuris**, le **16/02/2017** à **10:18**

bonjour,
vous pouvez vous renseigner auprès du greffe du TGI de votre domicile quand vous habitez en France.
Si vous avez déménagé sans faire les changements d'adresse, il est logique que vous n'ayez reçu aucun courrier.
Le tribunal envoyant alors les courriers à l'adresse qu'il connaît.
Salutations

Par **Davidcool69**, le **16/02/2017** à **14:21**

Je suis à l'étranger seulement depuis 3 ans ... il faut donc passer suffisamment de temps entre les années 2000 à 2013. Je pense avoir reçu un courrier ... surtout que mon plan de surendettement date aussi des années 1998.

Par **nagalacgi7**, le **17/02/2017** à **19:13**

bonjour, j'habite à l'étranger depuis 2009 suite à ma retraite entre parenthèses tranquille, jusqu'à ce jour où je reçois un courrier de CrediTec qui me somme de payer 21600 euros pour un crédit impayé datant de 1992 pour l'achat d'une voiture que j'ai cessé de payer suite à un accident et que j'ai perdu mon boulot. Je n'ai jamais reçu aucun document de la part de Cetelem. Je suis très angoissé car j'ai aussi reçu une lettre de huissier de berne les étangs. Je ne sais pas quoi penser. Je pense que la somme réclamée est abusive.

Par **Visiteur**, le **17/02/2017** à **20:06**

bsr
Vous ne devez pas arrêter de régler suite à l'accident, ce serait trop facile !
L'assurance a dû vous indemniser ?

Par **nagalacgi7**, le **18/02/2017** à **19:31**

Le huissier ne m'a pas envoyé aucun document, titre d'exécutoire ou autre.

Par amajuris, le 19/02/2017 à 11:46

bonjour,
avez-vous informé votre créancier de vos changements d'adresse.
ce qui est abusif, c'est de ne pas rembourser son prêt comme vous vous y êtes engagé.
salutations